

**Divivye de la Mawotyè
(MON PERDI BONHEUR
A MOUE) : 1750 (?)**

1

Lisette quitté la plaine
mon perdi bonheu à moué ;
Gié à moin semblé fontaine,
Dipi mon pas miré toué.
Le jou quand mon coupé canne
Mon fongé zamour a moué
La nuit quand mon dans cabane
dans dormi mon quimbé toué

2

Si to allé à la ville,
Ta trouvé geine Candio
Qui gagné pour tromper fille
Bouche doux passé sirop
To va reer yo ba bien sincère,
Pendant quior yo coquin tro ;
C'est Serpent qui contrefaire
Crié Rat, pour tromper yo.

3

Dipi moin perdi Lisette,
Mon pas souchié Calinda
Mon quitté Bram-bram sonnette.
Mon pas batte Bamboula
Quand mon contré laut négresse,
Mon pas gagné gié pou li ;
Mon pas souché travail pièce
Tout qui chose a moin mouri.

**Duvivier de la Mahautière
(LA CHANSON
DE LISETTE) : 1750 (?)**

1

Lisette, tu fuis la plaine
Mon bonheur s'est envolé
Mes pleurs, en double fontaine,
Sur tous tes pas ont coulé
Le jour, moissonnant la canne
Je rêve à tes doux appâts ;
Un songe dans ma cabane,
La nuit te met dans mes bras.

2

Tu trouveras à la ville
Plus d'un jeune freluquet,
Leur bouche avec art distille
Un miel doux mais plein d'apprêt,
Tu croiras leur coeur sincère,
Leur coeur ne veut que tromper ;
Le serpent sait contrefaire
Le rat qu'il veut dévorer.

3

Mes pas, loin de la Lisette,
S'éloignent du Calinda ;
Et ma ceinture à sonnette
Languit sur mon bamboula.
Mon oeil de toute autre belle
N'aperçoit plus le souris ;
Le travail en vain m'appelle,
Mes sens sont anéantis.

* Les textes qui suivent sont tirés du livre *Mosochwazi pawòl ki ekri an kreyòl ayisyen — Anthologie de la littérature créole haïtienne* de Jean-Claude Bajoux, Port-au-Prince, Éditions Antilia, 1999, p. 4-14. Reproduction conforme à l'original.

4

Mon maigre tant corn' gnon souche
Jambe à moin tant comme roseau ;
Mangé na pas doux dans bouche,
Tafia même c'est comme dyo
Quand mon songé toué Lisette
Dyo toujours dans jié moin
Magner moin vini top bête
A force chagrin magné moin

5

Lisette, moin tandé nouvelle,
To compté bientôt tourné
Vini donc toujours fidelle
Miré bon pasé tandé
N'a pas tardé davantage
to fair moin assez chagrin
Mon tant com'zozo dans cage
Quand yo fair li mourri faim.

4

Je pérís comme la souche,
Ma jambe n'est qu'un roseau ;
Nul mets ne plaît à ma bouche
La liqueur s'y change en eau
Quand je songe à toi, Lisette
Mes yeux s'inondent de pleurs
Ma raison lente et distraite
Cède en tout à mes douleurs.

5

Mais est-il vrai, ma belle
Dans peu tu dois revenir
Ah ! reviens toujours fidèle,
Croire est moins doux que sentir ;
Ne tarde pas davantage
C'est pour moi trop de chagrin
Viens retirer de sa cage
L'oiseau consumé de faim.

(Trad. Moreau de Saint-Méry)

L. E. Moreau de St-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la Partie française de l'Isle Saint-Domingue*. Philadelphie, 1797.

Nouvelle édition, 1958, Paris, Larose, tome I, pp. 81-82.

Texte reproduit, avec variantes, dans Ducoeur Joly, S.J., *Manuel des Habitants de Saint-Domingue*, Paris, Lenir, 1802, 2 vol. , tome II, p. 392 et dans *Idylles et Chansons ou Essais de Poésie par un habitant d'Hayti*, (Philadelphie : J. Edwards, 1811). Réédité par Edward Larocque Tinker, *Gombo comes to Philadelphia* (Worcester, American Antiquarian Society, 1957), pp. 16-18.

Quand mon cher zanmi moin va rive

Qand cher Zanmi moin va rivé
Mon va fair li tout plein caresse.
Ah ! plaisir là nous va goûté ;
C'est plaisir qui douré sans cesse
Mais toujours tard (bis)
Hélas ! Hélas !
Cher Zanmi moin pas vlé rivé (bis)

Tan pui Zozo n'a pas chanté
Pendant quior à moin dans la peine,
Mais gnon fois Zanmi moin rivé
Chantez, chantez tant comme syrène.
mais, mais, paix bouche ! (bis)
Hélas ! Hélas !
Cher Zanmi moin pas hélé moin (bis)

Si Zanmi moin pas vlé rivé
Bientot mon va mourri tristesse.
Ah ! quior a li pas doé blié
Lisa la li hélé maitresse,
Mais qui nouvelle (bis)
Hélas ! Hélas !
Cher Zanmi moin pan cor rivé (bis)

«Quand mon cher ami reviendra»

Quand mon cher ami reviendra
Je lui prodiguerai de folles caresses
Ah ! le plaisir que nous goûterons sera
éternel...
Mais il se fait tard (bis)
Hélas ! Hélas !
Mon cher ami ne veut pas revenir...

Ne chantez pas petits oiseaux
Pendant que mon coeur a du chagrin
Mais si mon ami revient
Chantez, chantez comme la Sirène.
Silence, hélas ! hélas !
Mon ami ne m'a pas appelé !...

Si mon ami ne veut plus revenir
J'en mourrai
Ah ! son coeur ne devrait pas oublier
Lisette qu'il appelait sa maîtresse...
Quelle nouvelle ?
Hélas ! Hélas !
Mon cher ami est encore loin!

Comment vous quitté moin comme
ça ? Songe Zanmi ! N'a point tant
comme moin
Femme qui jolie ! (bis)
Si conné moin, gagné tout plein
talents qui doux, Si la vous va, prend
li ; palé bon pour vous,
Vous va regretté moin toujours !

Pourquoi m'avez-vous
abandonnée ?
Songez-y mon ami! Il n'y en a
aucune
Qui soit plus jolie que moi.
Si vous en trouvez une qui ait
plus de talents que moi
Prenez-la...
Je n'en crois rien
Vous me regretterez toujours...

(Trad. de Jean Price Mars)

Moreau de Saint-Méry, «Notes historiques...» (A.M., F3 239, p. 21-22, cité dans
Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue* (Paris : Perrin, 1909), p. 317

Jean Price Mars, *Ainsi parla l'Oncle* p. 74. (Quelques variantes) 1928, Imprimerie de
Compiègne. Nouvelle éd. : Ottawa, Léméac, 1973.

N'a rien qui dous..

N'a rien qui dous tant comme la
ville!
Vini louger côté moin
Gnia point dans morne, ma chère,
Gnia point des métiers qui doux
Femme qui sotte ne sait ocm' yo sa
fair ça fait à nous grande piqué
Comment toi vlé gagner cotte
Si toi pas gagner l'argent
Yo vos dit, femme est bin sotte
Si pas connait fair payer blanc !

Moreau de Saint-Méry, «Notes historiques...» A.M. C. Cité par Pierre de la Vaissière,
ib. pp. 336-337.

Si ou rencontré la belle

Si ou rencontré la belle
Ou va faire zié dou ba li
Pis to trouvé li si belle,
Hé! bin, to n'a qu'à prend li
Taille a li semblé moineau
Avio pandan d'oreilles d'o...

Moreau de Saint-Méry, «Notes Historiques», A.M.C. F3 140, pp. 49-50, cité par Pierre
de la Vaissière, *La Société et la Vie créoles sous l'ancien régime* (1629-1789), (Paris: Perrin et
Cie, 1909), pp. 315-316.

Rien n'est plus agréable...

Rien n'est plus agréable que la ville
Viens donc loger avec moi.
Dans les mornes, ma chère,
il n'y a pas de métiers agréables
Une femme sotte ne sait pas y faire!
C'est à vous faire pitié!
Comment veux-tu avoir des vêtements
Si tu n'as pas d'argent ?
Je vous le dis, bien sotte la femme qui
ne sait pas faire payer le blanc !

Si tu rencontres la belle...

Si tu rencontres la belle
Des yeux doux tu lui feras
Et puisque tu la trouveras si belle
Et bien, tu n'auras qu'à la prendre
Taille de guêpe elle a un visage de
moineau
Avio des oiseaux avec ses pendants
d'oreilles.

DIALOG EVAHIM AK AZA

Evahim

Aza! guetté com'zami toué, li fondi semblé cire! Là! toué tant loigné de mouë! Là guetté nouë sourire! l'orange astor li douce au coeur. Evahim plus gagné tristesse toué fais gouté n'ioun grand bonheur. A l'ami toué gros de tendresse.

Aza

Quior a moué si lala craze pa gagné quior à z'ouvrage a touë nuit, jour monté songé ça fait li crâzé davantaj.

Aza

Mon pas capab' souffri encor, mon té mouri loin de z'amie vla qu'aza nien' place de la mort dans quior à touë trouve la vie.

Evahim

Bouche à touë doux passé sirop!

Aza

Baiser tien doux passé bananenoué.

Evahim

Dans main z'ami i'ouqua de l'eau li soucré passé soue à canne
Ai z'ami! Toujours tout pour touë
Baï main sur quior

Aza

Kè w boule tankou pa m!

Tous deux

Crois bien pi'q c'est pour même cause.

LE DIALOGUE D'EVAHIM ET D'AZA

Evahim

Aza! fixe les yeux sur moi,
Vois les effets de mon martyre! J'étais tant éloigné de toi!
Aujourd'hui... tiens... vois-moi sourire! L'orange reprend sa douceur,
Evahim n'a plus de tristesse, ton retour est le seul bonheur
Que pouvait goûter ta maîtresse.

Aza

Aza gémissait comme soit!
Il n'avait plus le coeur à l'ouvrage Nuit et jour occupé de toi,
Il souffrait encore davantage.

Aza

Accablé par les coups du sort
J'allais mourir loin d'une amie...
Mais au lieu de trouver la mort, dans ton coeur je trouve la vie.

Evahim

Aza! que tes baisers sont doux!

Aza

Le tien l'est plus que la banane.

Evahim

Des mains d'un ami, d'un époux
L'eau pure vaut le jus de canne.
Je te donne à jamais mon coeur
Aza!... sens-le... comme il s'agite!

Aza

Le mien brûle de la même ardeur.

Tous deux

L'amour le fait battre aussi vite.

Jean Fouchard, *La Méringue, danse nationale d'Haïti*, Port-au-Prince, Deschamps, 1988, pp. 11-14. d'après Michel Etienne Descourtilz, *Voyage d'un naturaliste en Haïti*, 1789-1803. Paris, Plon, 1937, pp. 132-136

«TABATIÈ MOUE TOMBE»

Tabatiè moué tombé,
Tabatiè moué tombé,
Tabatiè moué tombé,
Manm' zell Marie
Ranmassé li pou moué oh!

Cité par Gabriel Debien, *Les Colons de Saint Domingue réfugiés à Cuba (1795-1815)* Revista de India, Janv. 1954, pp. 556-606, Juin 1954, pp. 11-36. Cité par Constantin Dumervé, *Histoire de la musique en Haïti*, p. 31.

**«MA TABATIÈRE EST
TOMBÉE...»**

Ma tabatière est tombée
Ma tabatière est tombée
Ma tabatière est tombée
Mademoiselle Marie
Ramassez-la pour moi!

GRENADIERS À L'ASSAUT!

Grenadiers, à l'assaut!
ça qui mouri, z'affaire a yo!
Nan point papa, nan point manman!
(bis)
Grenadiers à l'assaut!
ça qui mouri z'affaire à yo!

Texte rapporté par le Lt.-Col. Lemonnier Delafosse, *Seconde Campagne de Saint-Domingue* (1er déc. 1803 au 15 juillet 1809). Le Havre; Brindeau, 1846, 554 p.

Voir Constantin Dumervé, *Chants patriotiques haïtiens*. Port-au-Prince, Compagnie lithographique, 1952, p. 22.

BON DIÉ QUI FAIT SOLEIL

Diskou Boukmann tefè fan sèman Bwa-Kayiman, ki te pasejou ki 14 la, Lan mwa daou 1791.

Yo di se Era Dimèl (Bérard Dumesle) ki mete l sou fòm yon pwezi.

Bon Dié qui fait soleil, qui clairé nous en haut,
qui soulevé la mer, qui fait grondé l'orage
Bon Dié la, zot tendé? Caché dans yon nuage
Est là li gadé nous, li ouai tout ça blancs faits!

Bon Dié blancs mandé crime, et part nous vlé bienfèts;
Mais Dié la qui si bon ordonnin nous vengeance;
Li va condui bras nous, li ba nous assistance
Jetté portrait dié blancs qui soif dlo dans gié nous
Couté la liberté li parlé coeur nous tous.

«LE BON DIEU QUI A FAIT LE SOLEIL»

Discours de Boukman au serment du Bois-Caïman, le 14 août 1791

Le Bon Dieu qui a fait le soleil qui éclaire d'en haut,
Qui soulève la mer et fait gronder l'orage
Le Bon Dieu, entendez-vous, vous autres, caché dans un nuage
Est là qui nous regarde, et voit tout ce que font les blancs
Le Bon Dieu des blancs commande le crime, et le nôtre les bienfaits!
Mais ce Dieu si bon nous ordonne aujourd'hui la vengeance
Jetez le portrait du Dieu des Blancs qui nous fait venir de l'eau dans
les yeux
Ecoutez la liberté qui parle au coeur de nous tous...

Cité par Gustave d'Alaux, «Les Moeurs et la littérature nègres», *Revue des Deux Mondes*, XIV (1852), pp. 771-772.

Voir Jean Price Mars, *Ainsi parla l'Oncle*, p. 42.

Le texte de Hérard Dumesle, cité aussi par Schoelcher, se trouve dans son livre *Voyage dans le Nord d'Haïti*, 1824, pp. 42-43

Note. Vers 8: «Qui soif dlo dans gié nous» = «Qui a soif de nos larmes».

**Proclamation de Sonthonax (3 juin 1796) en créole de l'époque
«Tout monde noir, blanc ou rouge, tout egal »**

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Au nom de la République Française Proclamation à tous les Citoyens de la Colonie

Yo sorti verti nous que gagné monde méchand zamis des Anglais, monde qui pas voulu voir vous autes libre, qui cherché trompé vous, et faire craire que la République pas gagné encore l'intention de soutenir liberté vous-autes: nous conné que ces monde malouc la, yo après parlé mal la sous compte commissaire. et que yo dis vous mensonge en pille la sus compte nous. nous conné que yo dis vous-autes que la République voyés nous ici pour mettés vous encore dans l'esclavage.

Citoyens, si vous voulés conné comme monde la yo menti, et si nous capable faire yon chose comme cila-la. Tandés-ça, l'assemblée nationale qui passé toute roi dans monde, dire; ça li écrire, et ça li voulu. Li dire comme ça que li voulu que toute monde libre et égaux, li dire comme ça encore que li voulu ben que monde travail pour l'argent, mais que li pas voulu voir ni tandé absolument que monde vende corps yo, ni que l'aute monde capable achetté yo, parce que li di comme ça que monde qui conné parlé n'a pas chouval ni cochon pour vende corps yo tan comme dans yon marché.

Citoyens, et que vous-autes pas canné le décret de l'assemblée nationale, du 16 Pluviôse, qui commandé vous autes toute libre, et que vous autes pas conné encore que l'assemblée nationale France di comme ça que li voulu que toutes les Isles françaises faire rien que yon avec grand pays la France, et que toute monde va libre là comme en France...

**Proclamation de Sonthonax (3 juin 1796)
« Tous égaux, noirs, blancs ou rouges... »**

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Au nom de la République Française Proclamation à tous les citoyens de la Colonie.

On vient de nous faire savoir qu'il y a des hommes méchants, amis des Anglais, qui ne veulent pas vous voir libres, qui cherchent à vous tromper et à vous faire croire que la République n'a pas ensuite l'intention de soutenir votre liberté. Vous savez combien ce monde méchant dit des pires choses sur le compte du Commissaire, qu'ils ont dit des piles de mensonges sur notre compte, nous savons qu'ils ont dit que la République nous a envoyés ici pour vous remettre en esclavage.

Citoyens, si vous voulez savoir combien ce monde là a menti, et si nous sommes capables de faire une telle chose, écoutez donc ce que l'Assemblée Nationale, qui est au-dessus de tous les Rois du monde a dit, ce qu'elle a écrit, ce qu'elle veut. Elle a dit vouloir que tous soient libres et égaux, elle a dit encore vouloir que le travail soit rémunéré et qu'elle ne voulait ni voir, ni entendre dire que des gens vendent leur corps, ni que d'autres personnes soient capables de les acheter parce qu'elle a dit que une personne douée de parole n'est pas un cheval ni un cochon dont on puisse vendre le corps comme dans un marché.

Citoyens, étant donné que vous ne connaissez pas le décret de l'Assemblée Nationale du 16 Pluviose, qui proclame votre liberté et que vous ne savez pas encore que l'Assemblée Nationale de France a dit qu'elle voulait que toutes les Iles françaises ne fassent qu'un avec le grand pays qu'est la France et que tout le monde y soit libre comme en France...

Quand nous parti France, l'assemblée nationale avec le directoire qui passé toute roi (comme nous déjà di vous) metté papier dans main nous, papier la, c'est pour dire nous tout ça nous doit faire icy pour soutenir liberté vous-autes...

Papier la recommandé nous que première chose nous doit faire icy, c'est d'assurer vous-autes tous les jours et tout par tout que vous libre, que n'a point l'esclave encore, que l'esclavage la caba yon fois, que toute monde noir, blanc ou rouge, tout égal, que n'a point yon qui passé l'aute, et que la République française juré de maintenir la liberté, l'égalité parmi nous toute et que li va employer pour ça toutes ses forces. Papier la recommandé nous de faire apprendre à lire et à écrire à tout les petits monde noir, rouge et blanc, afin que monde malouc pas capable trompé yo encore...

V

Comme nous tout conné que la constitution française a déclaré formellement que tout monde qui habite pays la France ou ses colonies sera libre; monde qui dans pays cy, qui pour la France, sera convaincu d'avoir dit que yon monde capable l'esclave d'un l'aute monde, sera déclaré en rébellion contre la constitution, traître à la patrie et pini comme le plus grand coquin.

Serge Denis, *Nos Antilles*, Orléans: G. Luzeray, 1935), pp. 22-29.

Sonthonax a fait trois proclamation. La première, datée du 5 mai 1793, est, selon Jean Price Mars (*De Saint-Domingue à Haïti*, Paris, Présence Africaine, 1959, pp. 83-84), « une réédition du Code Noir de 1685 ».

La seconde proclamation, datée du 7 juillet 1793 répond à une tentative d'assassinat des membres de la Commission civile et est suivie, le 29 août 1793, par la proclamation de l'abolition de l'esclavage. Nous publions les passages essentiels de la troisième partie, du premier et du cinquième articles. Elle est datée du 3 juin 1796 (15 Prairial, l'An quatrième).

Le texte créole de la proclamation de 1796 a été publié, ainsi que celui de Bonaparte de 1801 et l'introduction de Leclerc de 1802, par Serge Denis (*Nos Antilles*, Orléans, G. Luzeray, 1935, pp. 22-29). Voir Paul Roussier, « Le seul texte officiel en langage créole: une proclamation du Premier Consul », *Le Figaro*, 13 août 1927, p. 5.

Voir aussi Jean Price Mars, op. cit.

Quand nous sommes partis de France, l'Assemblée Nationale avec le Directoire, dont l'autorité est au dessus de celle des rois (comme nous l'avons déjà dit), nous a mis dans les mains un papier qui nous donne les directives pour soutenir votre liberté.

Ce papier recommande que les premières choses que nous devons faire ici, c'est d'assurer à vous autres, tous les jours et partout, que vous êtes libres, qu'il n'y a point d'esclaves encore, que l'esclavage c'est fini, une fois pour toutes, que tous, noirs, blancs ou rouges sont égaux, qu'aucun n'est au-dessus de l'autre et que la République Française a juré de maintenir la liberté pour nous tous et d'employer à cette fin toutes ses forces.

Ce papier nous recommande de faire apprendre à lire et à écrire à tous les enfants, noirs, rouges, blancs. Afin que les gens méchants ne soient plus capables de les tromper...

V

Comme vous le savez, la constitution française a déclaré formellement que toute personne habitant la France ou ses colonies est libre, celui qui, ici ou en France, sera convaincu d'avoir dit que quelqu'un peut être esclave d'une autre personne sera déclaré en rébellion contre la constitution, traître à la patrie et puni comme le plus grand des coquins.

Au Cap, le 15 Prairial, l'An quatrième de la République Française, une et indivisible.

Le Président de la Commission, SONTONAX

Le Secrétaire général, PASCAL

Proclamation du premier Consul Bonaparte (8 novembre 1801) en créole de l'époque

**«BLANCS, NÈGUES, TOUT CÉ ZANFAN LA RÉPIBLIQUE...»
Proklamasyon Premye Consul Bonapat, 8 novanm 1801, li tiré dans Registre Consuls la République.**

Paris, 17 Brimer, an 10 République francé, yon e indivisible.

PROCLAMATION CONSULS LA RÉPIBLIQUE FRANCÉ,
A TOUT ZABITANS SAINT-DOMINGUE.

ZABITANS, ET VOUS TOUS QUI DANS SAINT-DOMINGUE,

Qui ça vous tout yé, qui couleur vous yé, qui côté papa zote vini, nous pas gardé ça: nous savé tan seleman que zote tout libre, que zote tout égal, douvant bon Dieu é dans zyé la République.

Dans tan révolution, la France voir tout plein misère, dans la même que tout monde te fere la guerre contre Français. Français levé les ens contre les otes. Mes jordi là tout fini, tout fere la paix, tout embrassé Français; Français, tout Français zanmi; tout hémé gouverneman, tout obéi li. Nation même qui te en guerre, yo touché la main avec Français.

Vini don zote de Saint-Domingue : es que vous pas Français itou? Vini touché la main avec nation zote, qui arrivé; vous va contan embrassé frères à zote; yo va contan embrassé vous.

Capitaine-Général Leclerc, que nous voyé pour commandé Saint-Domingue, li mené avec li tout plen navire, tout plen soldat, tout plen canon: mais pas crere ci la yo qui va dit zote, que blanc véle fere vous esclave encore : ya manti plitot que crere yo, repond, é songé bien que cé la République qui baye liberté, é qui va ben savé empêché personne de pren li encore: soldat là, navire là, tout, cé pour gardé liberté là, é gardé pays qui pour la République.

«BLANCS, NÈGRES, TOUS ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE...»

Proclamation du premier Consul Bonaparte, du 8 novembre 1801. Extrait des Registres des délibérations des Consuls de la République.

Paris, le 17 Brumaire, an 10 de la République française, une et indivisible.

LA PROCLAMATION
LES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE. AUX HABITANTS DE
SAINT-DOMINGUE

HABITANTS DE SAINT-DOMINGUE

Quelque soit votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français, vous êtes tous libres et tous égaux devant Dieu et devant la République.

La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions, et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère; mais tout a changé. Tous les Peuples ont embrassé les Français, et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les Français se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous des amis et des frères.

Venez aussi embrasser les Français, et vous réjouir de revoir vos amis et vos frères d'Europe.

Le Gouvernement vous envoie le Capitaine-Général Leclerc; il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis, et contre les ennemis de la République. Si on vous dit : ces forces sont destinées à vous ravir votre liberté; répondez : la République nous a donné la liberté, la République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.

Vini donc zote tout, rangé côté Capitaine Général. Cé la pè li porté; cé tout zafere li vini rangé, cé bonher tout monde li vélé. Blancs, nègues, tout cé zenfant la République. Mes ci la yo qui pas allé rangé côté li, qui pas vlé obéi li, tout ça li va commandé yo, va pini, parce que yo va traité à pays à yo é à la République.

Signé, BONAPARTE

Par primié Consil: Sécrètere d'Etat, Signé, Hugues-B. Maret.

Cé yon vrai copi di zote, Capitaine-général, LECLERC.

Ralliez-vous autour du Capitaine-Général; il vous rapporte l'abondance et la paix. Ralliez-vous tous autour de lui: qui osera se séparer du Capitaine Général sera un traître à la Patrie, et la colère de la République le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées.

Donné à Paris, au Palais du Gouvernement, le 17 Brumaire, an 10 de la République Française (8 novembre 1801).

Signé, BONAPARTE

Par le premier Consul: Le Secrétaire d'État Signé, Hugues-B. Maret

Pour copie conforme: Le Capitaine-Général, LECLERC

Serge Denis, *Nos Antilles*, Orléans, G. Luzeray, 1935, pp. 29-31.

Cité par Maurice Bitter, *Haïti*, (Paris: Ed. du Seuil, coll. Petite Planète), pp. 47-48. Le texte de Bonaparte est assorti d'une courte introduction de Leclerc (Denis, pp. 31-32) datée de Pluviôse, an 10 (janvier 1802). Leclerc y dit entre autres: «Li va mainteni commerce et culture parce que zote doit conné que sans sa, colonie-ci pas cable prospéré.»

NDLR. Dans le texte en français, la référence à « la colère de la République qui dévorera comme le feu dévore les cannes desséchées » quiconque ose désobéir au général Leclerc, serait supprimée dans le texte en créole, étant considérée comme trop alarmante aux oreilles des cultivateurs.

«DESSALINES VA REND' VOUS' AUTR' LIBRES...»

«Vouz'autr' tiembé coeur... tiembé coeur, moi dis vous: blancs France layo pas capab' tenir contr' bonhomme Saint-Domingue; yo va aller, aller, aller puis va rester; yo va malades, yo va mouri comme comme mouches. Coutez bèn: si Dessalines va rendre cent fois, li va trahi cent fois. Ainsi moi di vouz'autr': tiembé coeur, et pis vous va voir quand yo va p'tit, p'tit, nous va chicaner yo, nous va batt' yo, nous va brûlé toutes récoltes layo; puis nous va caché dans mornes à nous. Es que yo capab' tenir? Yo va aller... Après, Dessalines va rend vouz'autr' libres. Blancs caba parmi nous; blancs caba outi nous... Nouz'autr' assez pour gagner pirogues et aller prend toutt' bâtiments laya qui après filer dans mer.

Cité par Michel-Etienne Descourtilz, *Voyage d'un naturaliste en Haïti. 1799-1803*. (Paris: Pion, 1935), p. 212, édité par Jacques Boulenger; 3 volumes édités à Paris, chez Dufart frères, 1809.

UN DISCOURS DE DESSALINES

Tenez votre coeur, vous autres, (prenez courage)... tenez votre coeur, vous dis-je: les blancs de France là-bas ne sont pas capables de résister aux gens de Saint-Domingue; ils vont marcher, marcher, puis ils vont s'arrêter; ils vont être malades, ils vont mourir comme mouches. Ecoutez bien: si Dessalines se rend cent fois, il trahira cent fois. Ainsi je vous dis: tenez votre coeur, et puis vous verrez que quand ils seront devenus petits, petits (en petit nombre), nous les inquiéterons, nous les battons, nous brûlerons toutes les récoltes; puis nous nous cacherons dans nos mornes. Est-ce qu'ils seront capables de tenir? Ils s'en iront... Après, Dessalines vous rendra libres. Plus de blancs parmi nous; plus de blancs avec nous... Nous sommes assez pour faire des pirogues et aller prendre tous les bâtiments qui passeront ensuite dans la mer.

(Traduction de l'éditeur, Jacques Boulenger).